



Enfant ne en france des parents etrangers

Par **rimoucha**, le **12/09/2014** à **18:22**

Moi et mon mari on est en france d'une situation irreguliere car le visa de mon mari et mon visa ont expire et la je suis enseinte et je vai accoucher dans quelque jours ma question est ce que mon enfant il a le droit d'avoir un acte de naissance et un certificat de residence...ect.. et quelle est les droits de ses parents

Par **moisse**, le **14/09/2014** à **11:34**

Bonjour,

L'acte de naissance ne mentionne rien en ce qui concerne la nationalité.

Qu'entendez-vous par certificat de résidence ?? L'acte comporte la date, l'heure et le lieu de naissance.

Vos droits ne changent en rien, vous êtes toujours en situation irrégulière. Il est possible par contre que cela facilité les démarches en régularisation.